

ENTRE LE DEMANDEUR	
Nom:	«Nom_Prénom»
Adresse :	«Adresse_dem»
Ville:	«Ville_dem»
Mobile :	«Mobile»
Courriel :	«Adresse_mail»
ET L'ASSOCIATION NDZO	
Représentée par :	M. ONKANI Alain, président
	13, rue de la Tour 95120 - Ermont
	+33 (0)6 64 93 62 57
	ndzouana@gmail.com
NFORMATIONS SUR LA PR	PESTATION
	ALSTATION
Type de prestation :	«Type_de_prestation»
Type de prestation : Lieu de la prestation :	
	«Type_de_prestation»
	«Type_de_prestation»
Lieu de la prestation :	«Type_de_prestation»
Lieu de la prestation : A-t-elle lieu en lle-de-France ?	«Type_de_prestation»
Lieu de la prestation : A-t-elle lieu en lle-de-France ? Si ce n'est pas le cas Distance par rapport à Paris : Date :	«Type_de_prestation»
Lieu de la prestation : A-t-elle lieu en lle-de-France ? Si ce n'est pas le cas Distance par rapport à Paris :	«Type_de_prestation»
Lieu de la prestation : A-t-elle lieu en lle-de-France ? Si ce n'est pas le cas Distance par rapport à Paris : Date :	«Type_de_prestation» «Adresse_prestation» «Ville_presta» «IdF»□ Oui □ Non «Distance_par_rapport_à_Paris» «Date_presta»
Lieu de la prestation : A-t-elle lieu en lle-de-France ? Si ce n'est pas le cas Distance par rapport à Paris : Date : Heure d'arrivée :	«Type_de_prestation» «Adresse_prestation» «Ville_presta» «IdF»□ Oui □ Non «Distance_par_rapport_à_Paris» «Date_presta» «Heure_darrivée»
Lieu de la prestation : A-t-elle lieu en lle-de-France ? Si ce n'est pas le cas Distance par rapport à Paris : Date : Heure d'arrivée : Heure de début de la prestation :	«Type_de_prestation» «Adresse_prestation» «Ville_presta» «IdF»□ Oui □ Non «Distance_par_rapport_à_Paris» «Date_presta» «Heure_darrivée» «Heure_de_début»
Lieu de la prestation : A-t-elle lieu en Ile-de-France ? Si ce n'est pas le cas Distance par rapport à Paris : Date : Heure d'arrivée : Heure de début de la prestation : Nombre de passages :	«Type_de_prestation»
Lieu de la prestation : A-t-elle lieu en lle-de-France ? Si ce n'est pas le cas Distance par rapport à Paris : Date : Heure d'arrivée : Heure de début de la prestation : Nombre de passages : Durée de chaque passage :	«Type_de_prestation» «Adresse_prestation» «Ville_presta» «IdF»□ Oui □ Non «Distance_par_rapport_à_Paris» «Date_presta» «Heure_darrivée» «Heure_de_début» «Nb_passages» «Durée_passage»



CONDITIONS GENERALES

Plan de la salle ou description des locaux	Le demandeur s'engage à fournir à l'association NDZOUANA une description du lieu où devra se dérouler la prestation avec la taille de la salle et une estimation de la distance que devra parcourir la troupe entre son point de départ et son point d'arrivée.
Vestiaire	Le demandeur nous indiquera s'il peut mettre à disposition de l'association NDZOUANA un local pour permettre à la troupe de se changer dans de bonnes conditions.
Sonorisation	Elle est fournie par le demandeur«Sono»
	Dans ce cas le demandeur devra nous indiquer sur quel support l'association doit fournir les musiques permettant sa prestation :
	«Support»□ <i>CD</i> □ <i>Clé USB</i> □ <i>Carte SD</i>
	L'association N'DZOUANA doit la fournir
Prêt de raphia	En cas de prêt par l'association d'un ou de plusieurs pagnes en raphia (N'Dzouana) au demandeur pour la cérémonie.
	Le demandeur devra fournir, à l'arrivée de l'association, le jour de la prestation et avant la mise en place du groupe folklorique, un chèque de caution d'un montant de 60 € par pagne prêté.
	Ce chèque ne sera pas encaissé et sera rendu au demandeur à la restitution des tissus à la fin de la cérémonie, après avoir constaté que ces tissus n'ont pas subi de dommages ou n'ont pas disparu



CONDITIONS GENERALES (SUITE...)

Repas et boissons	Le demandeur doit prévoir des repas chauds et équilibrés pour toute la troupe de l'association NDZOUANA soit X personnes Dès l'arrivée de la troupe et durant toute la durée de l'évènement, des bouteilles d'eau, de sodas et de bières doivent être à disposition. Cette disposition est à adapter en fonction du type d'évènement.
Droits à l'image	Le demandeur a le droit de procéder à un enregistrement des prestations, en tout ou partie, à des fins d'archives ou pour la réalisation d'un reportage diffusé dans un cadre strictement familial. Avant toute diffusion de ces images, l'association NDZOUANA demande un droit de regard sur les séquences où elle apparait, s'autorisant le droit de valider ou non leur diffusion. Aucune exploitation commerciale ne pourra être faite de ces images.
Enregistrement vidéo de la prestation par l'association	Le demandeur devra faciliter le travail des membres de l'association qui assurent l'enregistrement vidéo des prestations. Cet enregistrement vidéo est à l'usage exclusif de l'association.
Assurance accident/vol	Le demandeur «Assurance» 🗖 assure, 🗖 n'assure pas les membres du groupe contre les risques d'accidents, les dommages matériels et les vols commis dans l'enceinte et dans le vestiaire durant la prestation.



CONDITIONS GENERALES (SUITE...)

Personne référente	Une personne référente sera désignée par le demandeur et son numéro de téléphone communiqué à l'association.
	Son rôle sera d'être l'interlocuteur de l'association pendant toute la durée de la prestation. Elle devra être disponible et joignable à tout moment et avoir la possibilité de répondre à toutes les questions concernant le déroulement de la prestation.
Respect de la prestation	Le demandeur devra s'assurer auprès du public présent, du DJ et du maitre de cérémonie que la prestation du groupe folklorique se déroulera en intégralité telle que prévue et sans envahissement de la zone d'évolution.
Validation du contrat	Pour être validé, le présent contrat devra être retourné sans rature ni surcharge et être paraphé et signé avec mention « lu et approuvé » par les deux parties. Chacune des parties gardera un exemplaire du présent contrat.
Modification au contrat	Toute modification au contrat nécessite la forme écrite, valablement respectée par un échange de lettres ou de courriels entre les signataires du présent contrat et acceptée par les deux parties.
Annulation du contrat	Les parties sont en droit de résilier le contrat au plus tard un mois avant la prestation, et ce, sans contrepartie.
	Passé ce délai, la partie résiliant le contrat s'engage à verser 50% du montant de la prestation, sauf en cas de force majeure dûment reconnue comme telle (accident, maladie, catastrophe naturelle, mesures de confinement).



CONDITIONS GENERALES (... FIN)

Pénalités

Si un retard de plus de 2 heures est constaté sur le planning initial de la prestation, le tarif initialement proposé sera majoré d'une pénalité de 50 € supplémentaires.

Cette pénalité ne s'appliquera pas si le retard est dû à un cas de force majeure.

Pour se couvrir de tout risque de retard, l'association exigera que le demandeur lui remette, à son arrivée, le jour de la prestation et avant la mise en place du groupe folklorique, un chèque de caution d'un montant de $50 \in$.

Ce chèque ne sera pas encaissé et sera rendu au demandeur à la fin de la prestation si aucun retard supérieur à deux heures dans les horaires annoncés à la signature du contrat n'a été constaté

Paiement de la prestation

Un acompte représentant la moitié du montant de la prestation devra être réglé par virement bancaire à la signature de ce contrat, sur le compte de l'association.

RIB de l'association

Association NDZOUANA

IBAN FR76 4255 9100 0008 0126 5610 237

BIC: CCOPFRPPXXX

Crédit Coopératif – St-Denis

Le solde de la commande sera versé, en espèces, le jour de la prestation avant la mise en place du groupe folklorique.

Si des pénalités sont dues, elles devront être réglées à l'issue de la prestation.



DECOMPOSITION DU PRIX PROPOSE

Compte-tenu des éléments fournis voici le calcul du montant de votre prestation.

escription	Quantité	P.U.	Prix Total
Prestation brute	1	200,00€	200,00€
Forfait déplacement de base	1	100,00€	100,00€
Majoration prestation de nuit	8	25,00€	200,00€
Montant de la prestation			500,00€